



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Guadeloupe : delinquance et criminalite

Question au Gouvernement n° 2387

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le ministre de l'interieur, les infractions caracterisant la delinquance violente ont augmente de plus de 60 % au cours des cinq dernieres annees en Guadeloupe. Les bandes de malfrats qui sement la terreur en multipliant les assassinats, les vols a main armee, les coups et blessures, les cambriolages, ont instaure dans le departement un fort sentiment d'insecurite. La Guadeloupe vit dans la peur. Les honnetes gens expriment leur inquietude face a l'echec de l'Etat de droit dans la lutte contre l'immigration clandestine, le trafic de drogue, la toxicomanie, le chomage et les phenomenes d'exclusion.

Au-dela des solutions economiques et sociales d'insertion, qui demeurent incontournables, quelles mesures de police entendez-vous prendre pour garantir la securite des biens et des personnes dans le departement de la Guadeloupe ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'interieur.

M. Jean-Louis Debre, ministre de l'interieur. Monsieur le depute, je suis particulierement sensibilise et attentif a l'evolution de la delinquance et de la criminalite dans votre departement, la Guadeloupe. Comme vous le savez, une baisse notable de la delinquance y a ete constatee en 1996, de 7,81 %, superieure a celle enregistree au niveau national.

On observe egalement une diminution de 6,40 % des faits constates de voie publique. Ce resultat est encourageant, meme s'il n'est pas suffisant. Il est le resultat de la mobilisation des fonctionnaires de la police nationale et des efforts realises sur le terrain pour mieux suivre l'evolution de la delinquance et de la criminalite. Je vous signale que, entre le 1er janvier 1993 et le 1er avril 1997, l'effectif global des services de securite publique en Guadeloupe a progresse de cinquante-deux fonctionnaires et de vingt-cinq policiers auxiliaires. Cela m'a permis de creer dans le departement une compagnie departementale d'intervention, de securite publique, dont l'action a deja des resultats significatifs.

Par ailleurs, la reforme des cycles horaires de la police, voulue par la majorite, a permis de degager des effectifs qui ont rendu nos services de police encore plus efficaces.

Je vous signale egalement qu'un effort tout particulier a ete fait pour les conditions de travail des policiers puisque les travaux de refection de l'hotel de police de Pointe-a-Pitre ont ete acheves au deuxieme trimestre de 1996.

Nous allons poursuivre cet effort. Vous avez parle des ravages de l'immigration clandestine; j'aurais aime que vous souteniez le Gouvernement sur ce point. (Exclamations sur les bancs du groupe communiste. -

Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le ministre de l'interieur, les infractions caracterisant la delinquance violente ont augmente de plus de 60 % au cours des cinq dernieres annees en Guadeloupe. Les bandes de malfrats qui

sement la terreur en multipliant les assassinats, les vols a main armee, les coups et blessures, les cambriolages, ont instaure dans le departement un fort sentiment d'insecurite. La Guadeloupe vit dans la peur. Les honnetes gens expriment leur inquietude face a l'echec de l'Etat de droit dans la lutte contre l'immigration clandestine, le trafic de drogue, la toxicomanie, le chomage et les phenomenes d'exclusion.

Au-dela des solutions economiques et sociales d'insertion, qui demeurent incontournables, quelles mesures de police entendez-vous prendre pour garantir la securite des biens et des personnes dans le departement de la Guadeloupe ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'interieur.

M. Jean-Louis Debre, ministre de l'interieur. Monsieur le depute, je suis particulierement sensibilise et attentif a l'evolution de la delinquance et de la criminalite dans votre departement, la Guadeloupe. Comme vous le savez, une baisse notable de la delinquance y a ete constatee en 1996, de 7,81 %, superieure a celle enregistree au niveau national.

On observe egalement une diminution de 6,40 % des faits constates de voie publique. Ce resultat est encourageant, meme s'il n'est pas suffisant. Il est le resultat de la mobilisation des fonctionnaires de la police nationale et des efforts realises sur le terrain pour mieux suivre l'evolution de la delinquance et de la criminalite. Je vous signale que, entre le 1er janvier 1993 et le 1er avril 1997, l'effectif global des services de securite publique en Guadeloupe a progresse de cinquante-deux fonctionnaires et de vingt-cinq policiers auxiliaires. Cela m'a permis de creer dans le departement une compagnie departementale d'intervention, de securite publique, dont l'action a deja des resultats significatifs.

Par ailleurs, la reforme des cycles horaires de la police, voulue par la majorite, a permis de degager des effectifs qui ont rendu nos services de police encore plus efficaces.

Je vous signale egalement qu'un effort tout particulier a ete fait pour les conditions de travail des policiers puisque les travaux de refection de l'hotel de police de Pointe-a-Pitre ont ete acheves au deuxieme trimestre de 1996.

Nous allons poursuivre cet effort. Vous avez parle des ravages de l'immigration clandestine; j'aurais aime que vous souteniez le Gouvernement sur ce point. (Exclamations sur les bancs du groupe communiste. -

Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Moutoussamy Ernest](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2387

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 1997, page 2449

Réponse publiée le : 16 avril 1997, page 2449

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 avril 1997